Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-144_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 09 novembre 2026

Objet : Coopération intercommunale – Communauté de communes AQTA – Rapport d'activités 2025

L'An deux mil vingt-six, le 09 novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 03 novembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, Mme Alizée POUILLET, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Arlette ROSSIGNOL, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN, Mme Sophie LAPLANCHE

Représentés : Mme Corinne GONTARD représentée par M. Nicolas LECOMTE ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR, M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : Mme Alizée POUILLET

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 25

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-144_2026-DE

Séance du conseil municipal du lundi 9 novembre 2026
Délibération N°144/2026

Service référent : *Secrétariat général*

Objet : Coopération intercommunale – Communauté de communes AQTA – Rapport d'activités 2025

Rapporteur : Madame Pascale SALINAS, Conseillère déléguée, Tourisme, Santé, Relation avec l'intercommunalité

Exposé :

En vertu de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

La Communauté de Communes regroupe 24 communes, 91 253 habitants, 236 agents et un budget de 122 M€ (113 M€ en 2024) :

- Budget principal : 49.2 M€ de dépenses de fonctionnement, 8.6M€ d'excédent de fonctionnement et 18.9 M€ de dépenses d'investissement.
- Budget annexe Eau Potable : dépenses de fonctionnement 6.6 M€, résultat de fonctionnement 2.4 M€, dépenses d'investissement : 24.8 M€
- Budget annexe Assainissement collectif : dépenses de fonctionnement 6.87 M€, résultat de fonctionnement 4.7 M€, dépenses d'investissement : 4.86 M€
- Budget annexe GEMAPI : dépenses de fonctionnement 0.79 M€, résultat de fonctionnement 0.54 M€, dépenses d'investissement : 1.1 M€
- Budget annexe Déchets Ménagers : dépenses de fonctionnement 26.53 M€, résultat de fonctionnement 0.57 M€, dépenses d'investissement : 2.74 M€
- Budget annexe Zones d'activités : dépenses de fonctionnement 8 M€, résultat de fonctionnement 2.3 M€, dépenses d'investissement : 11.37 M€
- Budget annexe Portage Foncier : dépenses de fonctionnement 4.46 M€, résultat de fonctionnement 0.36 M€, dépenses d'investissement : 6.33 M€
- Budget annexe Bail à construction : dépenses de fonctionnement 0.01 M€, dépenses d'investissement : 1.66 M€

La capacité de désendettement est de 5 ans.

32% des recettes émanent de la fiscalité des ménages, 19% de la taxe des ordures ménagères et 21% des recettes liées aux services apportés (eau, assainissement, centre aquatique, redevance enlèvement des ordures ménagères), 13% de la fiscalité des entreprises, 11% des dotations d'autres collectivités publiques, 3% de la taxe de séjour.
Les principales dépenses 2025 :

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-144_2026-DE

- 72 M € (56.9 M € en 2024) pour l'environnement dont 35.8 M€ pour l'eau et la protection des milieux naturels, 38.8 M€ pour la gestion des déchets, 2.5 M€ pour accompagner la transition énergétique.
- 12.5 M€ (7.9 M€ en 2024) pour soutenir l'économie locale dont 8.8 M€ pour soutenir les entreprises locales et 3.3 M€ pour le tourisme.
- 4 M€ (869 K€ en 2024) de solidarité avec les communes au titre des fonds de concours
- 24.5 M€ (11 M€ en 2024) pour aménager les territoires dont 15.2 M€ pour le logement, 6.8 M€ pour les déplacements et 2.5 M€ pour le déploiement de la fibre optique.
- 8.9 M€ (7.4 M€ en 2024) pour la qualité de vie, le bien-être et les liens sociaux dont 4.6 M€ pour la dynamique sportive, 1.7 M€ pour le lien social et les solidarités, 1.5 M€ pour les services petites enfance et les jeunes, 1.1 M€ pour la culture et le patrimoine.

Les différentes politiques publiques mises en œuvre sont détaillées dans le rapport d'activités.
Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport d'activités qui a été communiqué par voie numérique.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 02 novembre 2026, la commission Administration générale Communication Sécurité et Sport a pris acte de la communication du rapport.

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 5211-39,
Vu le rapport d'activités 2025,

À l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2025 ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le 10 novembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick Le Roux

R. A. A. : 2026-
Classification actes : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.7 - INTERCOMMUNALITÉ
Publié le 13 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20261110-144_2026-DE